

SOMMAIRE

Coordination du PNA

- Groupe national loup et activités d'élevage. p. 2
- Dates marquantes. p. 3

Protection des troupeaux

- Expérimentation positive : la brigade de bergers d'appui en Vanoise. p. 5
- Un nouveau clip pour mieux connaître les chiens de protection des troupeaux. p. 6
- Le réseau "Chiens de protection". p.10

Données sur les dommages

Indemnisation des dommages

- Formations. p.13
- Porcins et prédation. p.13

Suivi de la population de loups

Protocole d'intervention sur la population de loups

- Bilan. p.15
- Braconnage. p.15

Morts de cause indéterminée, naturelle ou accidentelle

Dossier : Des initiatives locales

Projets LIFE

- Carnivore Damage Prevention et la lettre d'information du projet "CDPNews". p.19
- EuroLargeCarnivores. p.20

Décryptage : La fiabilité de l'information



Crédit photographique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Actualités

- Réunion du Groupe national loup et activités d'élevage. Voir p. 2.
- Publication du rapport du Conseil général de l'environnement du développement durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 ». Voir p. 2..
- Publication de l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation. Voir  Infoloup numéro spécial « OPEDER ».



Crédit photographique : Sabrina LARGO – DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Groupe national loup et activités d'élevage du 27 novembre 2019

En introduction, le préfet coordonnateur a dressé un bilan des actions menées depuis le précédent GNL de mai 2019. Il a ainsi souligné la gestion efficiente du plan national d'actions et les travaux réalisés au regard des engagements de l'État, en ce qui concerne notamment :

- la publication du décret relatif à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup, l'ours et le lynx,
- la protection des troupeaux par l'établissement de plus de 600 contrats d'aide,
- le travail engagé sur les actions « loup à proximité des habitations », « cœurs de parcs nationaux » et « loups détenus en captivité »,
- l'arrêté interministériel expérimental relatif au protocole d'intervention sur la population de loups,
- la population de loups : environ 530 loups en sortie d'hiver 2018/2019 et une augmentation sensible par rapport à 2018. Il n'y a pas d'alerte à cette date sur l'état de la population de loups.

Le représentant des bergers a exprimé la complexité de sa profession et de celle des éleveurs devant un nombre d'attaques insupportables avec des effets psychologiques lourds.

La DIRECCTE a présenté les conclusions du ministère du travail concernant les **contrats de travail des bergers**, précisant que ces contrats peuvent prévoir que le berger dispose d'un permis de chasser et d'une arme (attendu que pour les contrats existants, la modification étant substantielle, l'accord du berger serait nécessaire).

Ce point a été suivi d'une présentation, par le Parc de la Vanoise, de la mise en place d'une **brigade de bergers** en 2019 : cette initiative a été unanimement saluée. Voir p. 6.

Des attentes ont été exprimées de nouveau sur la mise en place du groupe de travail sur les pertes indirectes. Celle-ci est prévue pour le début du mois de janvier 2020.

La remise en question du statut de protection du loup (convention de Berne / directive Habitats Faune Flore) a été formulée par les organismes professionnels agricoles. Une analyse juridique sera réalisée par les services coordonnateurs.

Il a été par ailleurs demandé une évolution du statut des lieutenants de louveterie, la création d'un statut du chien de protection, et l'autorisation des tirs de défense dans le cœur des parcs nationaux.

L'ONCFS a présenté les données concernant l'**évolution des meutes de loups**, suite aux comptages estivaux : 5 nouvelles meutes ont été identifiées et 5 zones de présence permanente non meute ont évolué vers la qualification de meutes (reproduction attestée).

La **méthodologie de suivi de la population de loups** actuelle atteignant ses limites du fait de l'expansion géographique et numérique de l'espèce, une nouvelle méthode sera développée à partir de 2020.

Les associations de protection de la nature ont signalé n'avoir pas trouvé la gestion du protocole adaptée en 2019, avec quelques loups tués en protection de troupeaux n'ayant pas été attaqués depuis un an.

Les deux inspecteurs du CGEDD ont présenté les grandes lignes du rapport « **Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023** » et les recommandations qui en découlent.

WWF a précisé à ce sujet qu'il serait utile d'avoir des études territorialement plus fines, car il existe des différences entre les régions d'un même pays (les autres pays visités ont une organisation fédérale).

Télécharger le rapport sur :

 le site internet du CGEDD,

 le site internet du CGAAER,

 le site internet de la Mission Loup, DREAL AuRA.

Le préfet coordonnateur a fait part de la saisine des ambassades françaises concernées en Allemagne, Italie, Espagne, Suisse, et Pologne pour affiner cette étude à la lumière des pratiques des États voisins.

Le président du conseil scientifique du GNL a présenté leur analyse sur les huit **projets d'expérimentation** examinés en octobre. Le préfet référent loup, a précisé que chaque porteur de projet serait rencontré très rapidement.

Dates marquantes

- 16 octobre 2019 : Jean-Paul CELET, préfet référent pour le plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage auprès du préfet coordonnateur, Pascal MAILHOS, a participé à une visite de terrain en Savoie autour de la notion de « non protégéabilité » des troupeaux.
- 17 et 18 octobre 2019 : Le Conseil scientifique permanent du Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage s'est réuni à Lyon.
- 25 octobre 2019 : Jean-Paul CELET a rencontré les représentants de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR).
- 13 novembre 2019 : Jean-Paul CELET a rencontré les représentants de France nature Environnement (FNE).
- 15 novembre 2019 : Jean-Paul CELET a rencontré le président de la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- 18 novembre 2019 : Les membres du Conseil Scientifique ont rencontré la ministre de la transition écologique et solidaire en présence de Jean-Paul CELET.
- 19 novembre 2019 : Réunion interministérielle pour préparer la gestion du protocole d'intervention sur la population de loups en 2020.
- 23 novembre 2019 : Pascal MAILHOS et Jean-Paul CELET se sont rendus dans le Cantal pour une réunion organisée avec les parlementaires et les représentants de la profession agricole en présence de la préfète du département.
- 26 novembre 2019 : Jean-Paul CELET s'est rendu dans les Hautes-Alpes pour une visite de l'exploitation du président des Jeunes Agriculteurs (JA) à Ancelle avec la Préfète des Hautes-Alpes.
- 27 novembre 2019 : Pascal MAILHOS a présidé la réunion du Groupe national loup et activités d'élevage.
- 28 novembre 2019 : Audition de Jean-Paul CELET au Sénat.



Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

1^{er} octobre 2019 : Réunion d'information et d'échange organisée à Lyon à destination des services de l'Etat, portant sur la révision de l'arrêté OPEDER "protection des troupeaux" de 2009.

3 octobre 2019 : Cellule de veille de la Corrèze.

3 octobre 2019 : Formation à destination des instructeurs de dossiers d'indemnisation des dommages de la région Occitanie.

3 octobre 2019 : Réunion d'information et d'échange organisée à Toulouse à destination des services de l'Etat, portant sur la révision de l'arrêté OPEDER "protection des troupeaux" de 2009.

3 et 4 octobre 2019 : Atelier de formation pour améliorer la communication et la collaboration entre acteurs sur le sujet du loup dans la région alpine Savoie Mont-Blanc dans le cadre du programme européen LIFE EuroLargeCarnivores.

7 octobre 2019 : Réunion d'information et d'échange organisée à Nancy à destination des services de l'Etat, portant sur la révision de l'arrêté OPEDER "protection des troupeaux" de 2009.

8 octobre 2019 : Réunion d'information et d'échange organisée à Digne-les-Bains à destination des services de l'Etat, portant sur la révision de l'arrêté OPEDER "protection des troupeaux" de 2009.

10 octobre 2019 : Cellule de veille loup de la Haute-Vienne.

14 octobre 2019 : Réunion d'information et d'échange organisée à Digne-les-Bains à destination des services de l'Etat, portant sur la révision de l'arrêté OPEDER "protection des troupeaux" de 2009.

15 octobre 2019 : Formation à destination des instructeurs de dossiers d'indemnisation des dommages de la région PACA.

15 octobre 2019 : Réunion de bilan de l'action « Mon expérience avec les chiens de protection ». Voir  [InfoLoup n° 28](#).

23 octobre 2019 : Comité de suivi des grands prédateurs du Jura.

25 octobre 2019 : Comité départemental loup du Var.

22 novembre 2019 : Cellule de veille de la Loire.

28 novembre 2019 : Comité départemental loup de l'Hérault.

29 novembre 2019 : Journée technique d'échanges sur les moyens de protection des troupeaux à Gigors-et-Lozeron (26) dans le cadre du programme Life EuroLargeCarnivores. Voir p. 20.

Protection des troupeaux

Réunions d'information et d'échange à destination des instructeurs de dossiers d'aide à la protection des troupeaux

Dans le cadre de la révision de l'arrêté OPEDER "protection des troupeaux" de 2009, engagée depuis plusieurs mois, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes a organisé, avec l'appui de la DGPE, 4 réunions d'information et d'échange à destination principale des DDT(M).

Les nouvelles dispositions issues de la feuille de route gouvernementale dite "post 500 loups" et l'évolution des conditions de délimitation des cercles ont fait l'objet de discussions particulièrement nourries.

L'expérience de terrain des services a ainsi été mise à profit pour formuler des propositions d'amendement des textes (arrêté et instruction technique) qui ont été publiés le 28 novembre 2019 et qui font l'objet d'un numéro spécial de l'Infoloup.



Crédit photographique : Marianne GIRON – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Expérimentation positive : la brigade de bergers d'appui en Vanoise

Au cours de la saison d'estive 2019, une brigade de deux bergers itinérants a permis d'apporter soutien et renfort aux alpagistes et bergers de troupeaux pâturant en zone cœur du Parc national de la Vanoise.

Le projet a associé le Parc national de la Vanoise, le Service de remplacement des Terraillet, la Direction départementale des territoires, le Syndicat ovin de Savoie et la Société d'économie alpestre de Savoie.

Cette action expérimentale s'avère positive comme ont pu en témoigner l'ensemble des partenaires lors de la réunion de bilan du 14 octobre dernier. L'opération est soutenue financièrement par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire via la DREAL Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage.

Entretien avec François PALLIER, l'un des deux bergers d'appui embauchés pour la saison d'estive 2019.



Crédit photographique : Michel PALLIER

Je suis très satisfait de cette mission de soutien car je pense qu'elle a été positive et utile aux éleveurs et bergers.

Avant de faire partie de la brigade de bergers d'appui en Vanoise, j'ai fait 8 saisons et gardé des troupeaux dans plusieurs départements

comme l'Isère au Freney-d'Oisans, les Hautes-Alpes sur la commune de Châteauroux-les-Alpes, en Savoie à La Toussuire... Il y a des attaques partout mais ça dépend des moyens que l'on met en place et surtout si une meute est présente.

Au cours de ma mission, je suis intervenu auprès de 5 éleveurs. On a pu s'organiser grâce à un agenda partagé via internet mis en commun avec les partenaires.

Pour chaque mission sur un alpage, j'ai appelé à l'avance l'éleveur et/ou le berger pour échanger avec eux.

J'ai pu apporter un appui au gardiennage, une aide pour les filets, mais aussi la possibilité au berger habituel ou à l'éleveur de prendre du repos ou de quitter l'alpage pendant 1 à 4 jours.



Démontagnage de l'alpage de Montafia avec le berger Jo.

Crédit photographique : François PALLIER.

Je travaille avec mes deux chiens de conduite Border Collie.

Il n'est pas toujours facile de travailler avec eux sur un nouveau troupeau et gérer dans le même temps les interactions avec les chiens de protection. Un temps d'adaptation est nécessaire. Il faut savoir s'imposer, pour les imposer. Il faut forcément maîtriser le métier et avoir confiance en ses chiens. Quand on ne connaît pas le troupeau, la montagne... c'est plus délicat au début. Les conditions sont très diverses, changeantes selon la façon de garder du berger habituel, selon les races, la configuration des lieux. Cela demande au berger d'appui d'être plus attentif, de conduire le troupeau plus serré... Mais rapidement, on prend ses repères.

En ce qui concerne le logement, les abris d'urgence hélicoptérés de 5m² conviennent bien pour quelques jours mais le confort reste sommaire. J'ai également remplacé sur l'alpage du Pelvoz où se trouve le Tatou (voir InfoLoup n° 24 ndlr) dont le confort n'est pas comparable avec l'électricité, l'eau chaude, la douche, les toilettes sèches !

Pour être berger d'appui, il faut tout d'abord avoir de l'expérience, de bons chiens de travail, une bonne forme physique et pour finir un bon relationnel. C'est moins monotone que de rester toute la saison sur un même alpage, c'est enrichissant humainement mais le contact privilégié avec le troupeau est moindre.

Propos recueillis par D. GENTIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Pâturage sur l'alpage de la Leisse.

Crédit photographique : François PALLIER



Entretien avec Sylvain CHEVASSU, éleveur de chèvres en Tarentaise qui a mobilisé la brigade de bergers d'appui au cours de la saison d'estive 2019.



Crédit photographique : Vincent Augé, Parc national de la Vanoise

Audrey et moi sommes installés en Gaec depuis 2010 et nous élevons une centaine de chèvres laitières.

Nous avons commencé sans aucune surveillance. Après une première attaque en 2010, nous avons progressivement organisé la protection de notre troupeau : d'abord avec l'utilisation d'un système de clôtures, puis avec un parc de nuit.

Les clôtures ont été efficaces quelques années, puis le loup a réussi à sauter. J'ai alors regroupé les chèvres la nuit en bergerie et il n'y a plus eu de souci.

Jusqu'à ce que les attaques se reportent en journée. Nous avons alors embauché un berger.

Il a fallu à chaque fois remettre en cause le système de protection.

Dans mon organisation d'été, je fais la traite en alpage, le matin et le soir. Je redescends vers 7 heures dans la vallée pour faire la transformation et fabriquer les fromages (tommes, fromage frais...). Il faut obligatoirement quelqu'un pour prendre le relai de la surveillance du troupeau de 7 heures jusqu'à mon retour à 16 heures.

Une attaque a eu lieu le seul jour où le troupeau n'était pas gardé car le berger était occupé à mettre en place le chalet des chevriers ! Cela s'est passé le matin et nous avons perdu une chèvre.

Lorsque j'ai appris l'existence de la brigade de bergers d'appui, j'ai programmé plusieurs dates dans l'été pour avoir de l'aide les jours où notre berger n'était pas disponible.

Dès le lendemain de l'attaque, j'ai demandé de l'aide. Les gardes du Parc m'ont conseillé de faire appel à la brigade de bergers d'appui.

En urgence, une place dans leur planning a permis à un des bergers d'appui de venir en renfort pour plusieurs jours supplémentaires.

Je suis arrivé à renforcer la protection de mon troupeau en combinant la surveillance jour et nuit, grâce à l'embauche d'un berger et à la présence du berger d'appui.

Aussi, il fallait restaurer un ancien chalet situé à proximité de la chèvrerie, en lien avec la Mairie et la Parc national.

Ce projet nous a pris beaucoup de temps cette année car nous avons réalisé beaucoup de travaux nous-mêmes. Mais c'était la condition pour la surveillance du troupeau 24 heures sur 24.

J'envisage maintenant de prendre un chien de protection. Mais avant, je participerai à la formation du « Réseau Chiens de protection » qui aura lieu cet hiver pour être sûr de ne pas faire d'erreur et réussir son intégration dans notre troupeau.

Il faut bien prendre conscience du stress quotidien auquel l'éleveur doit faire face, de l'abandon de certaines parties d'alpage, de la remise en question à chaque attaque jusqu'à vouloir arrêter l'élevage et de la difficulté, en été, à mener une vie de famille avec dans mon cas deux enfants en bas âge...

La brigade de berger est un dispositif supplémentaire pour nous aider à surmonter toutes ces difficultés.

Il s'agit cependant d'opérations ponctuelles soumises aux aléas du planning et qui pourraient peut-être voir leurs limites si de plus en plus d'éleveurs en font la demande.

Propos recueillis par Dominique GENTIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Aux portes de la Vanoise, Audrey et Sylvain CHEVASSU accompagnés de leur équipe, vous accueillent tous les jours pour venir à la rencontre des chèvres et de leurs fromages.

Plus d'informations sur le site de La Chèvrerie de Chavière à PRALOGNAN LA VANOISE :

 <https://www.chevreriedechaviere.fr/>



La chèvrerie de l'alpage dit de "Chapendu" (PNV CP)
© Parc national de la Vanoise - AUGÉ Vincent



Le chalet de l'alpage de Chapendu.
Commune de Pralognan la Vanoise. (PNV CP).
© Parc national de la Vanoise - RENAUD Karine



Sylvain CHEVASSU rangeant en fin de saison le matériel de l'alpage caprin de Chapendu.
Commune de Pralognan la Vanoise. (PNV CP).
© Parc national de la Vanoise - RENAUD Karine

Chiens de Protection et Randonneurs

Dans la série « Chiens de protection et randonneurs. Besoin d'un décodeur ? »,
**un nouveau clip pour mieux connaître
les chiens de protection des troupeaux.**

Ce second film nous apprend qui sont ces chiens, pourquoi ils aboient fort à notre approche, ce que leur propriétaire attend d'eux et la raison pour laquelle on les rencontre de plus en plus souvent avec les troupeaux.



**A partager
largement**

dans les Offices du
Tourisme, Maisons de
Parc, mairies, sites
internet des hébergeurs
et des organismes de
sport nature, services
de l'Etat...!

Le film est accessible :

👉 [sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

👉 [sur le compte Facebook du Parc national des Ecrins.](#)

Un premier clip, diffusé depuis le mois de juin 2019, explique le **comportement à adopter en cas de rencontre avec un troupeau et des chiens de protection.** Voir 👉 [Infoloup n° 28.](#)



Les réseaux sociaux et de nombreux organismes de randonnées et de sports de nature ont relayé sa diffusion.

Il est également accessible sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, et via le compte Facebook du Parc national des Ecrins.

Le réseau des experts "chiens de protection des troupeaux" au service des éleveurs et bergers

Le chien, une solution pour protéger les troupeaux contre la prédation

👉 **La plaquette de présentation du Réseau a été actualisée.**

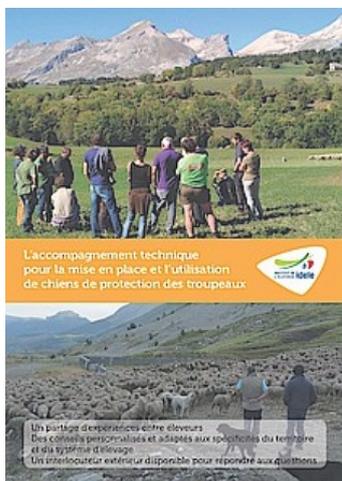
Elle peut être diffusée très largement.



👉 **La plaquette d'information sur l'accompagnement technique**

L'Idèle vient de créer une plaquette de présentation de l'accompagnement technique proposé dans le cadre du Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage.

Celle-ci doit permettre aux éleveurs de comprendre ce qu'est l'accompagnement technique et son intérêt pour les aider optimiser l'efficacité des moyens de protection. Les conditions et modalités de prise en charge financière sont précisées.



Pour plus d'efficacité et simplifier les démarches, chaque département est attribué à un référent du réseau selon la carte ci-contre.

Le référent est l'interlocuteur à contacter au sujet des formations collectives.

Aux 6 référents s'ajoutent 14 relais locaux qui sont en charge notamment des accompagnements individuels chez les éleveurs.

Un réseau d'experts « chiens de protection des troupeaux » au service des éleveurs et bergers

A CHAQUE DÉPARTEMENT SON RÉFÉRENT CHIENS DE PROTECTION INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

Les référents sont en charge des formations collectives.

Zone d'intervention	Référént	Numéro de téléphone	Adresse e-mail
Barbara DUCREUX	04 72 72 49 43	barbara.ducieux@idele.fr	
Rémi BAHADUR	06 45 73 72 67	remibahadur@gmail.com	
Jean-Michel JOLLY	06 85 20 53 60	mork.kerchouan@gmail.com	
Yves LACHENAL	06 14 50 45 89	yveslach74@gmail.com	
Vincent DUCOMET	07 88 82 72 61	ducometav@gmail.com	
Bruno THIRION	07 88 57 73 18	bruno11260@orange.fr	
Magali ALLARD	06 16 30 26 26	mag05250@orange.fr	

Retrouvez toutes les informations techniques nécessaires et toute l'actualité des chiens de protection sur le site de l'Institut de l'Élevage <http://chiens-de-troupeau.idele.fr> (onglet « Chiens de protection ») et sur la page Facebook @chiensdetroupeauidele

Barbara DUCREUX
Institut de l'Élevage
Animatrice des réseaux chiens de troupeau

23 rue Jean Baldassini – 69364 LYON cedex 7
04 72 72 49 43
barbara.ducieux@idele.fr

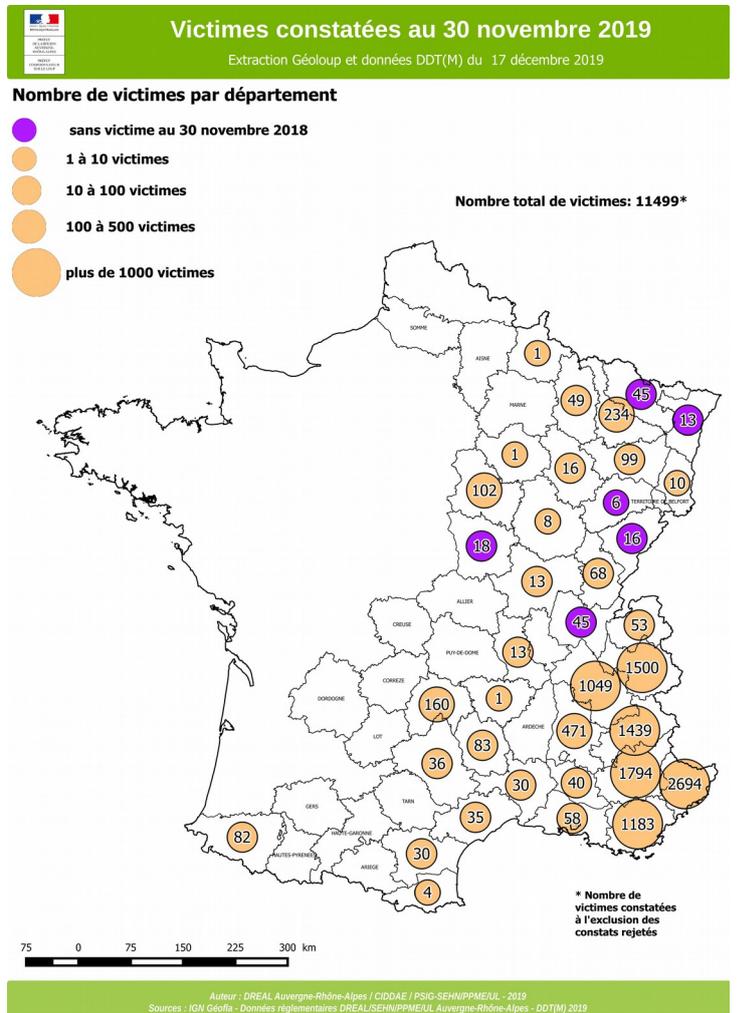
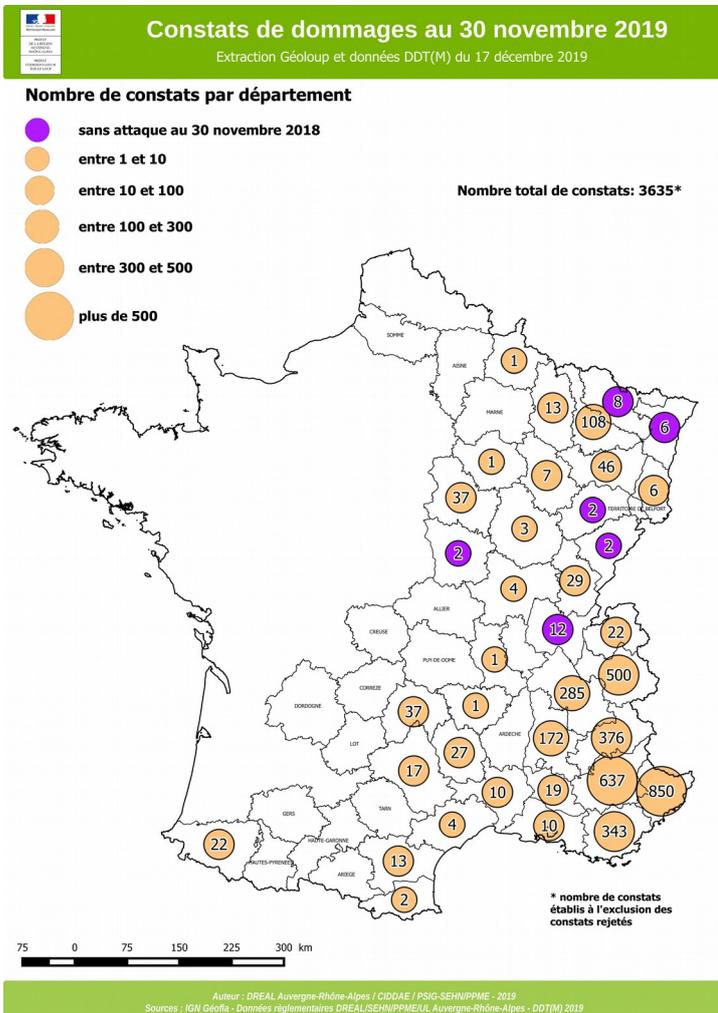
Retrouvez leurs coordonnées sur la page :

👉 <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

toujours active et actualisée où vous retrouvez toutes les informations utiles, aussi bien sur le réseau, les formations qu'il propose...

Données sur les dommages

Données sur les dommages disponibles au 30 novembre 2019



Données non stabilisées.

Indemnisation des dommages

Formations à destination des instructeurs de dossiers d'indemnisation des dommages

Suite à la réforme du régime d'indemnisation des dommages sur troupeaux domestiques causés par les grands prédateurs (ours, loup et lynx) (voir  [Infoloup n° spécial « Indemnisation »](#)), la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a organisé, avec l'appui de l'ONCFS et de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), cinq journées de formation à destination des instructeurs de dossiers d'indemnisation (DDT(M) et Parc National des Pyrénées). Au programme, présentation de l'ensemble de la chaîne d'instruction des dossiers d'indemnisation des dommages, du constat de dommage jusqu'au contrôle avant paiement.

Ces rencontres ont été l'occasion de riches échanges entre acteurs de terrain et équipes en charge du déploiement du nouveau régime d'indemnisation. Elles ont permis d'expliquer au mieux les nouvelles dispositions réglementaires, mais aussi, grâce aux retours d'expérience des agents instructeurs, d'ajuster certaines consignes nationales relatives à la procédure d'indemnisation des dommages pour les rendre plus pertinentes face aux réalités de terrain.

Victimes porcines par prédation du loup ?

Au mois de mai dernier, une truie retrouvée morte avec l'arrière train dévoré a fait l'objet d'un constat de dommages en raison d'une suspicion d'attaque par le loup.

Les résultats de l'expertise ont indiqué qu'aucun impact de type morsure avec hématomes n'avait été relevé au niveau du cou permettant d'identifier une action de mise à mort par un prédateur. De plus, les parties consommées de la truie étaient caractéristiques de prélèvements effectués par des charognards. Les consommations de l'animal excluaient la possibilité d'une prédation par un loup ou par un lynx pour cette victime.

Il convient par ailleurs de mentionner que les clôtures nécessaires au respect de la réglementation relative à la brucellose et à la peste porcine africaine ne peuvent pas être financées dans le cadre du dispositif de protection des troupeaux contre la prédation. Toutefois, les clôtures de plus d'1m30 que devront installer les exploitations porcines de plein air pour des raisons sanitaires pourront également permettre de protéger les animaux.

En toute connaissance de cause, le nombre de victimes porcines par suspicion de prédation du loup est quasiment nul ces dernières années :

→ depuis 2015, seule une suspicion de prédation sur un porc adulte a été enregistrée.

Suivi la population de loups

Des actualités sont disponibles sur le site  www.loupfrance.fr

 [St Amond, une Zone de Présence Permanente du loup en zone de plaine](#)

 [Bilan spatial de présence du loup en 2019 \(France\) avec :](#)

- **l'accès à la carte mise à jour annuellement de l'aire de présence** détectée du loup en France,
- **la nouvelle méthode de présentation** qui répond mieux à la biologie de l'espèce (période de suivi) et aux standards internationaux (mailles de présence),
- **l'évolution de l'aire de présence** de l'espèce.

 [Lancement du projet LIFE WolfAlps EU](#) : favoriser la coexistence homme-loup dans les Alpes.

 [Sauvetage d'un louveteau en détresse,](#)
dans une station de ski des Alpes-Maritimes.

 [Parution de la brochure relative aux tirs dérogatoires de loup.](#)



Photo ONCFS SD 48 14/07/2013 Tous droits réservés

Protocole d'intervention sur la population de loups

Bilan du protocole

Au 19 décembre 2019, 97 loups sont décomptés du plafond national de 100 spécimens, fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 par l'arrêté du 19 février 2018 modifié par l'arrêté ministériel expérimental du 26 juillet 2019.

- 93 loups tués dans le cadre d'opérations de tirs.
- 3 loups tués par acte de braconnage.
- 1 loup tué dans le cadre d'une opération de protection civile (il avait auparavant été enregistré comme braconné).

Détail des opérations aux mois d'octobre/novembre et au 19 décembre 2019 :

Date	Nbre de loup(s)	Sexe Age	Modalité de tir *	Département Secteur
4 octobre 2019	1	Mâle Jeune	TDS	Hautes-Alpes Champsaur
Novembre 2019	-	-	-	-

Détail des détruits volontairement hors protocole décomptés du plafond annuel aux mois d'octobre/novembre et au 19 décembre 2019 :

- Le cadavre d'un loup a été récupéré par le Service départemental de l'ONCFS de la Haute-Marne le 10 novembre dernier. L'autopsie effectuée au laboratoire d'analyse médicale de Chaumont a conclu à un acte de braconnage.
- Le cadavre d'un loup a été récupéré par le Service départemental de l'ONCFS des Alpes-de-Haute-Provence le 5 décembre dernier. L'autopsie a conclu à un acte de braconnage.

Morts de cause accidentelle, naturelle et indéterminée

Au 30 novembre 2019, 18 loups ont été retrouvés morts de causes accidentelle, naturelle ou indéterminée.

Détail des cas recensés en octobre et novembre 2019

Date	Département Commune	Commentaires
20 octobre 2019	Savoie Saint-Rémy-de-Maurienne	Un louveteau a été retrouvé sur la commune de St-Rémy-de-Maurienne portant de nombreux traumatismes dont l'origine doit être confirmée par une autopsie et des analyses toxicologiques.
7 novembre 2019	Hautes-Alpes Orcières	Un loup a été tué par les chiens de protection du troupeau. Une autopsie doit être pratiquée.

Rappel

Les loups retrouvés morts de cause accidentelle, naturelle et indéterminée ne sont pas décomptés du plafond annuel.

Terre et paysans du Mont Blanc



L'association Terres et Paysans du Mont-Blanc est un regroupement d'éleveurs, de maraîchers et d'amis qui soutiennent la même cause : le maintien de l'activité agricole dans la vallée de Chamonix (Servoz, Les Houches, Chamonix et Vallorcine).

Ses actions se basent sur 2 principes essentiels :

- ✓ la solidarité entre éleveurs. La plupart des agriculteurs du territoire sont pluri-actifs car les surfaces agricoles morcelées entre les maisons ne permettent pas l'installation d'un gros troupeau ou la culture de grandes surfaces. L'association cherche à défendre alors les « tout petits », qui ne sont pas reconnus par l'administration, qui ne touchent pas les aides européennes et qui pourtant font le même travail que les autres !
- ✓ la préservation du foncier agricole. La belle vallée de Chamonix, la « Mecque » touristique des Alpes n'offre presque plus de terres cultivables, valant de l'or pour un avenir bétonné. Nous tâchons donc de convaincre les élus d'inverser la tendance et faire comprendre à la population la valeur nourricière des terres en fond de vallée.

Alors que l'avenir des exploitations agricoles est déjà très incertain dans ce contexte, l'arrivée du loup accentue leur fragilité. En effet, les alpages ne sont plus laitiers depuis longtemps (deux seulement perdurent), les bâtiments d'alpages ne sont plus occupés par les éleveurs. Les quelques troupeaux qui montent en alpage sont des brebis et agneaux à viande, des génisses ou vaches tarées. Ces animaux sont laissés libres, ne sont ni parqués, ni gardés !

Suite aux premières attaques de loups cet été 2019 sur deux alpages de la vallée, notre association a souhaité réagir : en parler, anticiper les problèmes sans vouloir entrer dans le débat stérile du « pour ou contre » le loup. Il est là, il faudra co-exister.



Nous avons organisé une réunion d'information le 22 octobre dernier au profit des éleveurs mais également des élus locaux, socio-professionnels de la montagne et les propriétaires d'alpage ; avec des intervenants de la DDT, de l'ONCFS. Des éleveurs ovins du des alpes-de-Haute-Provence sont venus témoigner de leur expérience et de leurs bons résultats en matière de protection du troupeau.

Au programme : la réglementation mise en place par l'état, les indemnisations, les tirs, la protection du troupeau, les chiens et les randonneurs.

La rencontre a permis d'ouvrir les yeux à tous sur les modifications indispensables des méthodes d'élevage, sur l'ampleur du travail à fournir en matière de communication.

La coexistence pastoralisme/loups rassemble et met en évidence une belle solidarité dans le monde montagnard mais force est de constater qu'elle demandera encore beaucoup d'énergie et de temps aux éleveurs qui en manquent déjà cruellement !

Claire CACHAT - Administratrice de l'association Terre et Paysans du Mont Blanc.

Retrouver le site internet de l'association  www.tpmb.org



Des initiatives locales

Comment « vivre avec le loup » en vallée de la Thur

Le groupe d'éleveurs de la Thur, dans le Haut-Rhin, est une émanation de l'association locale Agriculture et paysage, qui réunit des agriculteurs et des élus, créé en début d'année par rapport à la venue du loup dans la vallée.

L'objectif que les membres du groupe se sont fixé est de sortir du débat stérile du « pour » ou « contre » et de chercher des solutions ensemble. Nous ne prétendons pas détenir la vérité mais nous essayons de mettre en œuvre les moyens de protection les plus efficaces possibles tels que les clôtures, les chiens, une surveillance plus accrue, un réseau d'alerte local pour renforcer la vigilance.

Si les moyens de protection par les clôtures constituent une partie de la solution, le chien de protection apparaît comme un moyen complémentaire efficace sous réserve de prendre certaines précautions, tant sur le choix de l'espèce que sur son apprentissage à la protection du troupeau. Pour cela, nous nous sommes rendus au Portugal où ce mode de protection a fait ses preuves.

Les éleveurs du groupe bénéficient de l'appui technique de Jean-Marc LANDRY, éthologue, pour former leurs chiots. Le système d'alerte, appelé ProxyLoup élaboré par l'éthologue, vient compléter le dispositif local pour anticiper les éventuelles nouvelles attaques. C'est un dispositif d'alerte pour les éleveurs en cas de présence de loups à proximité des troupeaux. Cette application cartographique fonctionne à l'aide d'un smartphone et permet de signaler la présence d'un prédateur à tous les responsables de troupeaux situés dans les environs. Cette application est également accessible sur ordinateur ou tablette.

Notre maître mot est : **anticiper**.

Ici, il est encore temps pour s'organiser, nous en sommes au tout début. Le soutien des services de l'État est là, mais il faut se battre pour qu'il soit maintenu, notamment le classement des communes en cercle 1 qui constitue le socle de notre démarche et qui permet aux éleveurs de faire face aux difficultés financières que nécessite ce nouveau modèle agricole de conduite de troupeaux

Le retour du loup soulève les symptômes d'un mal du monde agricole plus global. Mais le retour du loup a aussi permis d'instaurer une nouvelle dynamique. Maintenant, nous avons besoin de l'adhésion et du soutien de l'ensemble de la société ».

Francis SCHIRCK, président de l'association agriculture et paysage, éleveur d'ovins à Mollau, à l'initiative du groupe.

Une rencontre à l'initiative du groupe d'éleveurs de la vallée de la Thur engagés dans la recherche de solutions pour s'adapter au retour du loup, source selon eux de potentialités pour redynamiser le monde rural, a réuni au mois de septembre représentants de l'État, élus et agriculteurs.

Cette rencontre s'est déroulée en présence du Monsieur le préfet du Haut-Rhin, de Madame la maire de Husseren-Wesserling, pilote du projet, de 3 éleveurs à l'initiative du projet, du président de l'association partenaire « L'Observatoire des carnivores sauvages » (OCS), du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin, également partenaire de la démarche, des élus de la vallée, de la Chambre d'agriculture et des services de l'État (DDT, ONCFS). Étaient également présents à cette rencontre un éleveur de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines ayant subi une attaque de loup en juin 2019 et un élu de cette vallée afin de prendre connaissance de cette initiative locale.

Suite aux premières attaques imputées au loup dans la vallée de la Bruche cet été, des éleveurs ont pris contact avec le groupe de la Thur.

Publication de CDPNews 18, la lettre d'information "Carnivore Damage Prevention" réalisée dans le cadre du projet LIFE MedWolf.

Télécharger  [CDPNews 18](#)

Parmi les sujets traités à propos du loup :

- **Projet innovant en Espagne avec un troupeau de chèvres municipal.** Les objectifs :
 - ✓ reconnecter la population avec l'élevage traditionnel, réduire les déchets organiques et produire du compost, transformer les produits de base du troupeau,
 - ✓ prévenir les incendies,
 - ✓ améliorer la coexistence entre élevage extensif et loups dans le Parc national en favorisant l'utilisation des mesures de protection comme les chiens de protection...
- **Evaluation des mesures de protection : la protection peut-elle être standardisée ?**
- **Communication et anticipation : du conflit à la coopération : améliorer la cohabitation avec les grands carnivores,**
- **Projet ENCOSH : ENhancing COexistence through Sharing - Favoriser la cohabitation en partageant...**



CDPNews 18 propose également :

- une sélection d'ouvrages sur le loup et les conflits humains-carnivores,
- des résumés d'articles scientifiques comme par exemple « Outils de gestion visant à réduire les conflits humains et élevage : lacunes et défis pour l'avenir ».
- un calendrier d'évènements à venir telle la conférence internationale « Protection des troupeaux dans la région alpine » du 21 au 23 janvier 2020 à Salzbourg, en Autriche.
Cette conférence est organisée par la plate-forme européenne sur la cohabitation entre les populations et les grands carnivores, l'organisation européenne des propriétaires terriens, l'association allemande des bergers professionnels et AGRIDEA (Centre suisse de vulgarisation agricole et de développement rural).

PROJETS LIFE

EuroLargeCarnivores

Le projet EuroLargeCarnivores (ELC) vise à améliorer la cohabitation avec les grands carnivores en Europe (loup, lynx et ours) grâce à une communication efficace entre les acteurs, à la coopération transfrontalière et au partage de connaissances.

Lancé en 2017 par le WWF Allemagne, le projet réunit les partenaires de 16 pays : Norvège, Finlande, Allemagne, Pologne, Roumanie, Ukraine, Slovaquie, Hongrie, Autriche, Italie, Suisse, Slovénie, Croatie, France, Espagne et Portugal.

En France, le projet EuroLargeCarnivores se concentre sur le loup sur la zone touristique Savoie Mont Blanc.

Un premier atelier de cartographie des acteurs a eu lieu en septembre 2018 à Chambéry. Un second atelier de formation, du 3 au 5 octobre 2019, assuré par un institut de médiation, a été consacré à l'amélioration de la communication et de la collaboration entre acteurs.

Le 29 novembre dernier, une journée technique d'échanges sur les moyens de protection des troupeaux a été organisée à Gigors-et-Lozeron (26) pour partager des informations techniques sur les méthodes de protection, les savoirs et renforcer ainsi le soutien et le réseau entre pairs (éleveurs, bergers, techniciens pastoraux, autres experts et acteurs spécialisés).



La plateforme **d'EuroLargeCarnivores** donne accès à de nombreux reportages, témoignages et échanges d'initiatives et de bonnes pratiques.

Le rapport « Perspectives européennes sur la cohabitation avec les grands carnivores » peut également y être téléchargé.

Ce document expose les principales préoccupations, les défis soulevés et les solutions proposées par les acteurs régionaux de 14 pays.

LIFE EuroLargeCarnivores



Situation in Europe

In Europe large carnivores are found in different landscapes and often come into contact with humans. Wolves, lynxes, bears and wolverines can cause conflicts within local communities. Especially if they are returning to areas where they have been absent for decades, people have no experience in sharing the environment with these animals.

Finding local solutions

The project serves as a platform for exchange of best practice in the area of human-large carnivore coexistence. It connects various stakeholders across Europe and helps to find possible solutions for managing the social, economic and ecological challenges that arise in different regions where the strictly protected animals live close to humans.

Partner countries

- Fennoscandia:** Norway, Finland
- Central Europe:** Germany, Poland
- Carpathians:** Romania, Ukraine, Slovakia, Hungary
- Alpine:** Austria, Italy, Switzerland, Slovenia, Croatia, France
- Iberia:** Spain, Portugal

Budget: 6 Million Euros

Period: 2017 – 2022

www.eurolargecarnivores.eu



Species involved

(Est. number in Europe)

estimates are based on data of 2016

Brown bear
(Ursus arctos)

~ 16.000



Wolf
(Canis lupus)

~ 17.000



Lynx (Lynx lynx & lynx pardinus)

~ 9.000



Wolverine
(Gulo gulo)

~ 1.250



Who we work with

Beekeepers



Hunters



Livestock owners



Foresters



Local communities/citizens



A propos d'un témoignage de randonneurs attaqués sur leur bivouac dans le secteur du lac de Fangeas, commune de Freissinières dans le département des Hautes-Alpes.

Un couple de randonneurs a affirmé avoir été attaqué par un loup dans la nuit du 17 au 18 septembre, près du Lac de Faravel, dans le Parc national des Ecrins (Hautes-Alpes).

Des médias et sites en ligne ont alors relayé largement sans précaution cette information.

Quelques jours plus tard, le Parc national des Ecrins a publié un communiqué de presse, confirmant après enquête qu'il s'agissait d'un renard.

Le communiqué du Parc national des Ecrins

A Gap, le 26 septembre 2019

A propos d'un témoignage de randonneurs attaqués sur leur bivouac dans le secteur du lac de Fangeas (commune de Freissinières - Hautes-Alpes)

Le Parc national des Écrins avec le soutien technique de l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage (ONCFS), a mené une enquête sur le témoignage de randonneurs attaqués sur leur lieu de bivouac dans la nuit du 16 au 17 septembre 2019.

Il a été procédé à l'audition de ces randonneurs ainsi que de trois autres qui ont été témoins de faits similaires, au même endroit depuis le début du mois d'août.

Les témoignages convergent sur l'identification d'un renard, décrit de façon cohérente par tous, peu farouche et devenu coutumier de rechercher de la nourriture dans les tentes et sous les abris de bivouac pendant la nuit.

Il a même pu se montrer particulièrement téméraire et agressif, générant une peur bien légitime.

Une seule personne l'a vu de jour et atteste formellement qu'il s'agit d'un renard, au pelage atypique "grisâtre". Le berger du secteur, sans avoir été attaqué, indique aussi la présence d'un renard au comportement agressif sur ce site cet été.

On constate malheureusement régulièrement de tels comportements agressifs chez des renards qui ont perdu la crainte des humains dès lors qu'ils sont nourris ou ont été recueillis quand ils étaient jeunes.

Le Parc national rappelle à cette occasion qu'il n'est pas approprié de nourrir des animaux sauvages ni de s'en approcher de trop près, pour préserver leur comportement naturel.

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, conception) : Dominique GENTIER - Communication plan loup-DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Consultez les numéros de la lettre InfoLoup



www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr